



Syndicat des Jeunes
Biologistes Médecins



Le 9 septembre 2019

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Le 3 juillet dernier, faisant suite à l'annonce par l'assurance maladie d'une nouvelle prévision d'économies à réaliser sur les dépenses de biologie médicale en 2020, les quatre syndicats représentatifs des biologistes médicaux libéraux ont pris la décision unanime et sans précédent de quitter la table des négociations avec la CNAM dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau protocole d'accord prévu pour les trois prochaines années.

Cette baisse préconisée de la NABM (Nomenclature des Actes de Biologie Médicale) de 180 millions d'euros pour 2020 est en effet inédite par son ampleur et s'annonce comme un point de rupture économique pour la profession et le signe manifeste d'une volonté d'en finir avec un modèle de biologie médicale qui a su jusqu'ici profondément se moderniser tout en gardant ses atouts, essentiel pour le bon fonctionnement de notre système de santé : qualité, proximité et innovation.

Il est à noter qu'en plus de cette baisse tarifaire que veut imposer la CNAM, il est demandé parallèlement un engagement de type prix/volume ayant pour finalité de neutraliser en termes de dépenses remboursées la croissance en volume des actes qui est en augmentation de 2,5%/an comme tous les autres actes de santé, en lien notamment avec le vieillissement de la population.

La baisse réelle imposée aux biologistes médicaux par la CNAM ne serait donc pas uniquement limitée à 4,8 % en 2020, il faut prévoir en réalité 2,5 % les années suivantes en cas d'application des positions actuelles de l'assurance maladie

Les dépenses de biologie médicale en France ne représentent aujourd'hui que 1,8 % des dépenses courantes de santé pour une enveloppe de remboursement de 3 731 millions d'euros alors même que le rôle des biologistes médicaux est déterminant dans l'identification et le suivi d'un grand nombre de pathologies.

Rappelons que les dépenses de biologie médicale sont strictement contenues depuis 6 ans par les précédents protocoles d'accords triennaux qui limitaient la progression annuelle de la dépense des actes de biologie à 0,25 % par an, très en deçà de l'augmentation prévue par l'ONDAM (+2,5 % en 2019) pour les autres secteurs de soins et ce malgré l'augmentation constante de leur activité (de 2,5 %/an).

Maintenir et accentuer aujourd'hui une baisse de NABM de 180 millions d'euros reviendrait donc à détruire le modèle de la biologie médicale française. Les laboratoires de biologie médicale ne peuvent économiquement plus compenser l'augmentation de leur charge de travail et de leurs coûts salariaux par la rationalisation logistique de leur activité. Le phénomène de concentration du secteur n'a pas à ce jour impacté l'offre de soins de biologie médicale, le nombre de sites géographiques est

resté stable depuis 10 ans, augmentant mécaniquement le nombre de sites détenus par chaque laboratoire du fait d'un regroupement important du secteur.

Toute nouvelle restructuration se traduira donc par la **fermeture complète de nombreux sites de proximité** jugés insuffisamment rentables, le **licenciement d'un grand nombre des 48 000 salariés employés par les laboratoires**, et une perte d'expertise entraînant un risque de perte de qualité liée à une logique d'industrialisation poussée à l'extrême. Il s'agit d'une entreprise de destruction massive d'un secteur ne posant actuellement aucun problème à l'Etat mais qui serait sacrifié pour une économie ne représentant pour l'Assurance Maladie en 2020 qu'une somme dérisoire de moins de 3 euros par an et par habitant.

La profession estime que cette mutation programmée, outre le préjudice qu'elle lui fera subir, **est une erreur stratégique majeure à la fois sur le plan économique et sur le plan de la santé publique**. Les pays comme les États-Unis ou la Belgique qui avaient fait le pari d'une biologie médicale industrielle sans biologistes médicaux, sont en train de faire marche arrière.

Les Biologistes médicaux et leurs laboratoires, bien utilisés et bien positionnés dans leur mission, permettent en effet d'améliorer la performance globale du système. Les sommes investies sur notre profession permettent la mise en œuvre concrète et efficace des politiques de prévention, l'amélioration de la pertinence des soins ambulatoires, et le suivi personnalisé des traitements au plus proche des patients sur l'ensemble du territoire.

Fermer des laboratoires de proximité, c'est contribuer à dégrader encore un peu plus l'offre de soins primaires consacrée aux patients français et engorger un peu plus les services d'urgence.

Notre profession n'est pas rétive au changement. Elle l'a prouvé ces dix dernières années en menant le double chantier de la restructuration et de l'accréditation.

Notre profession est lasse d'être perçue comme un poste de coûts à réduire, une variable d'ajustement économique. Nous peinons à faire comprendre à nos tutelles que notre profession représente au contraire un levier de performance à optimiser pour un meilleur retour sur investissement pour l'ensemble du système de santé. Ne pas comprendre la chance que nous représentons pour l'évolution de notre système et sa performance, tant économique que médicale, c'est passer à côté d'une réelle opportunité d'efficience pour notre pays.

L'ensemble des représentants de la profession, les quatre syndicats nationaux SDB, SNMB, SJBM, SLBC, la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale (FNSIP-BM) et l'APBM (association regroupant l'ensemble des groupes de biologistes libéraux), a par conséquent décidé de prendre ses responsabilités et s'opposer fermement à cette évolution vers un modèle industriel, sans plus-value médicale et sans offre de proximité.

N'ayant pu nous faire entendre autrement, nous avons pris la décision de mettre en place dès le mois de septembre des actions dures sur le terrain (fermetures de laboratoires) tout en menant en parallèle des actions de sensibilisation des 500 000 patients que nous prenons en charge quotidiennement pour les informer sur les choix budgétaires pris actuellement par les responsables politiques et les conséquences que le démantèlement de notre profession fait peser sur chacun d'eux.

Engager ce bras de fer avec nos tutelles (Assurance maladie, ministère de la santé et ministère de l'économie et des finances) est malheureusement la seule voie possible pour nous permettre de **retrouver les conditions d'un dialogue constructif visant à permettre aux professionnels de santé que nous sommes de maintenir de façon pérenne notre engagement éthique ainsi que l'excellence des actes de biologie médicale pratiqués au quotidien dans nos laboratoires de biologie médicale.**

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.



Dr François BLANCHECOTTE
Président
Syndicat des biologistes
11 rue de Fleurus
75006 Paris
Tél : 06 08 89 61 02



Dr Lionel BARRAND
Président
Syndicat des jeunes
Biologistes médicaux
87 avenue des Vosges
67000 Strasbourg
Tél : 06 67 20 81 88



Dr Jean PHILIPP
Président
Syndicat des laboratoires
de biologie clinique
6 place de la Madeleine
75008 Paris
Tél : 06 77 15 54 07



Dr Claude COHEN
Président
Syndicat national
des médecins biologistes
133 bd du Montparnasse
75006 Paris
Tél : 06 09 68 51 76



Aurélië TRUFFOT
Coprésidente Biologie Médicale
Fédération Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale
79 rue Périer
92120 Montrouge
Tél : 07 86 49 83 37



Dr Alain LE MEUR
Président
Association pour le Progrès
de la Biologie Médicale
171 bis avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 06 11 01 37 49